

## RIFSEEP

### COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL C.I.A

La DRH a réuni les organisations syndicales sur les modalités du versement du CIA sans la présence de ses homologues des périmètres de la police et de la gendarmerie.

Quand il s'agit de parler rémunération et régime indemnitaire au sein du ministère de l'Intérieur, **FO Préfectures** découvre toujours des disparités selon les périmètres.

Certains ont, d'autres n'ont pas !!!!! et.....le versement de 150 euros aux agents des préfectures en 2015 (**obtenu par le boycott des CT locaux par les représentants FO Préfectures**) dans le cadre de PPNG fait des envieux !!!!

La fusion des corps administratifs, **FO Préfectures** ne l'a pas voulue !!!!!

Sur le CIA, la DRH a proposé les modalités d'abondement de l'enveloppe par grade et l'instruction ministérielle fixerait par groupe de fonctions **un montant maximum individuel.**



CAIOM GRAF : 1250 € en île de France et 1180 € en province

Attachés principaux : 1130 € en île de France et 1060 € en province

Attachés : 910 € en île de France et 880 € en province

SACE : 740 € en île de France et 690 € en province

SACS : 690 € en île de France et 640 € en province

SACN : 640 € en île de France et 590 € en province

Adjoints et principaux : 590 € en île de France et 520 € en province

Ces montants constituent l'enveloppe budgétaire CIA qui remplace la part R de la PFR et la réserve d'objectifs (RO) des années précédentes pour les personnels administratifs.

**Certains syndicats se réjouissent d'avoir obtenu un alignement sur le périmètre SG, mais PAS NOUS !!!**

**Pas d'augmentation des primes depuis 2014,  
FO Préfectures juge les montants ci-dessus insuffisants !!!!**

